Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_112-DE

DCM DU 29 AVRIL 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.112*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **29 avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 23 avril 2026 - Date d'affichage : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

4 excusés : Messieurs Sébastien SIMONOT, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

4 pouvoirs : Messieurs Sébastien SIMONOT (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Alain PÉCHON) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET) et Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Maud LANGLAIS ELLEOUET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_112-DE

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

VU le Code de l'éducation et plus particulièrement l'article L.212-10 ;

VU le Code général des collectivités locales et plus particulièrement les articles L.2121-21 et R.2122-9 ;

VU le Décret n°60-977 du 12 septembre 1960 modifié par le décret du 22 septembre 1983 relatif aux caisses des écoles ;

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil municipal à l'issue des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 ;

Madame Maud LANGLAIS ELLEOUET, 3ème Adjointe en charge de la Jeunesse, Éducation et Activités périscolaires, rappelle à l'assemblée que la caisse des écoles est un établissement public communal, destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille.

Les compétences de la caisse des écoles peuvent être étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degrés.

La caisse des écoles est administrée par un comité qui comprend :

- Le Maire (président) ;
- L'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription ou son représentant ;
- Un membre désigné par le préfet ;
- Deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;
- Trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils en sont empêchés.

Le comité règle les affaires de la caisse.

Il se réunit au moins trois fois par an et chaque fois que la moitié, plus un de ses membres, l'aura demandé par écrit.

Il vote le budget qui est préparé par le Président. Il délibère sur les comptes de l'exercice clos qui lui sont soumis avant le vote du budget.

Il est ainsi proposé de procéder à la désignation deux représentants du conseil municipal pour siéger au comité de la caisse des écoles et ce, par vote à main levée, par dérogation aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités locales.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_112-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNE Madame Awena KERLOC'H et Monsieur Sébastien SIMONOT comme représentants du Conseil municipal auprès du Comité de la Caisse des écoles.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr